

Pour un climat scolaire positif
notre plan de lutte
contre la violence et l'intimidation



À notre école, la direction et le personnel interviennent!

Violence (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Intimidation (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Agissons ensemble!

Portrait de l'école

90% des élèves de l'école se sentent en sécurité à l'école.

92% des élèves disent entretenir de bonnes relations avec leur enseignant(e).

Les violences verbales et physiques sont les formes de violences les plus répertoriées.

La cour de l'école est le lieu où les gestes de violence sont le plus fréquemment posés.

Nos objectifs cette année

Favoriser un environnement sécuritaire qui encourage de relations harmonieuses empreintes de bienveillance et l'ouverture à la diversité

Diminuer le nombre d'actes de violence verbale et physique répertoriés.

Ce que l'école va faire

Ateliers de communication non-violente

Définir les termes liés au code de vie et diffuser le rôle du surveillant actif afin d'avoir une compréhension commune pour l'ensemble des intervenants

Établir un protocole d'intervention et veiller à son application

Activités de sensibilisation à l'inclusion et l'ouverture

Définir des zones de jeux sur la cour de récréation et démarrer un centre de prêts

Enseignement explicite des comportements attendus

Application uniforme du code de vie par les intervenants

Récréations actives et jeux structurés dans la cour d'école

Ateliers de sensibilisation en grand groupe et intervention en sous-groupes selon les besoins.

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

**Au moment MÊME
où un acte est
constaté**

Des actions sont immédiatement prises :

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur		Témoïn
<p>Mesures de soutien et d'encadrement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rencontre avec l'élève ♣ Mesure de protection ♣ Suivi individuel, de groupe ♣ Contrat d'engagement ♣ Rencontre avec le policier éducateur ♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO) ♣ Soutien lors d'une dénonciation ♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche ♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche 		
<p>Sanctions possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rapport au dossier ♣ Retrait de classe ♣ Travail communautaire ♣ Mesures réparatrices 	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Perte de privilège ♣ Suspension interne/externe ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé 	
<p>Suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Interventions rapides ♣ Rencontre des différents acteurs ♣ Contact avec les parents ♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (2-1-1 :suivi aux 2 jours/1 semaine/1 mois) 		

Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



Courriel



Rendez-vous



Ressources

Personnes responsables du dossier dans l'école	Mme Chelsey Lachapelle, TES Limoges (Chelsey.Lachapelle@csspo.gouv.qc.ca) Mme Marie-France Piché, TES St-Paul (Marie-France.Piche@csspo.gouv.qc.ca)
Personne désignée par le CSS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 p. 854736
Ligne Parents	1 800 361-5085 www.ligneparents.com
Site du MEES	http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/
Service de police	819-246-0222